

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin deux mille vingt trois à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.  
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
105	43+20	63
Quorum		53
Total des voix (P +R)		99
Majorité absolue		50

### ETAIENT PRESENTS :

32 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme	Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
M	Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mmes	Marylène BONFILLON, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
M	Catherine BOUSSAC, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Romain BUCHAUT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
MM.	Julien DE BENITO, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Rémi COSTORIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Jacques FORTOUL, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
	Alain GOUIRAND, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Mme	Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	René JAUFFRET, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Dominique LIBES, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	Gilles MEGIS, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Jean-Michel MAGNAN, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Jacques NATTA, délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	Christian ONTIVEROS, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Gérard PAUL, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme	Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Didier SEBBAH, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Michel TRON, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
	Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante de la Région disposant de 5 voix :

Mme | Bénédicte MARTIN

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant chacun de 5 voix :

Mme | Hélène GENTE-CEAGLIO  
MM. | Didier REAULT  
| Jacky GERARD

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence

Mmes Elisabeth JACQUES  
Marion MAGNAN

5 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

MM. Vincent DAVAL, délégué de Mallemort représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
Lucien GALLAND, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Mmes Isabelle LABROT, déléguée d'Avignon, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
Marie-Christine LAZARO, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
M Jean-Marc LUNEL, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins 1 500 habitants

ETAIENT REPRESENTES :1 représentant de la Région disposant de 5 voix :

M Jean-Pierre SERRUS, par Bénédicte MARTIN

1 représentant du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 5 voix :

M Yves VIDAL, par Hélène GENTE-CEAGLIO

1 représentant du Conseil Départemental de Vaucluse disposant de 5 voix :

Mme Noëlle TRINQUIER, par Jacky GERARD

13 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

MM. Jean-Christophe DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence par Guy ALBRAND  
Claude CHEILAN, délégué de la communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Réne JAUFFRET  
Jean-Louis BROCHIER, délégué de Gap Tallard Durance à Rémi COSTORIER  
David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Serge CURNIER  
Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER  
Christian MOUNIER délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Yves WIGT  
Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Gilles MEGIS  
Mme Sylvie BELMONTE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard Paul  
M Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance par Pierre-Yves VADOT  
Mme Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER  
MM. Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech par Jacques NATTA  
Fabrice MARTINEZ TOCABENS, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, par Isabelle PORTEFAIX

4 représentants du collège communal disposant d'une voix :

M Philippe BATOUX, délégué de Mérindol par Mireille SUEUR  
Bruno MALGAT, délégué de Mison par Jean-Marc LUNEL  
Régis ROUMIEU, délégué de Ventavon par Lucien GALLAND  
Rémi ODDOU, délégué de Lettret par Vincent DAVAL

**ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2023

Application agréée E-legalite.com

**MM.** Roland GIRAUD, commune de Villeneuve  
Joël BONNAFOUX, Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

**Mmes** Frédérique COUTAZ, SMAVD  
Frédérique BLASCO, SMAVD

**MM.** Christian DODDOLI, SMAVD  
Julien GOBERT, SMAVD  
Bertrand JACOPIN, SMAVD  
Philippe PICON, SMAVD

**Mme** Valérie ROUX, service Métropole Aix Marseille Provence

**MM** Eric DALLE, service Métropole Aix Marseille Provence  
Olivier NALBONE, service Région Provence Alpes Côte d'Azur  
Gilles BRIERE, service Conseil Départemental de Vaucluse

99\_DE-084-2584 023 04-2023 0627-DEL IB2 023\_3





Délibération N°2023-34  
Formation générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 27 JUN 2023

---

### *Appui technique entre le SMAVD et la CNR dans le cadre de l'opération de clapage des sédiments fins au Rhône suite à l'opération d'arasement LEO*

---

L'Etat par l'intermédiaire de la DREAL PACA est le maître d'ouvrage du projet routier de la voie LEO (Liaison Est Ouest) au sud d'Avignon. L'arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau de mars 2003 et modifié pour partie par l'arrêté de février 2018 impose au pétitionnaire la réalisation d'arasement des atterrissements du lit de la Durance entre le pont de la RN 570 et le pont ferroviaire Paris – Lyon – Marseille (PLM).

La maîtrise d'ouvrage temporaire de l'opération a été transférée temporairement au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance qui intervient au titre de la gestion du Domaine Public Fluvial dont il est concessionnaire.

La SMAVD porte ainsi ledit projet qui consiste à terrasser un chenal au sein du banc situé en rive gauche de la Durance entre le pont de Rognonas et le viaduc « PLM ». Les échanges avec les services instructeurs du dossier laissent à penser qu'une grande partie des matériaux extraits devront être restitués au Rhône (clapage).

Pour ces travaux de clapage, le SMAVD a sollicité l'appui technique de la CNR qui intervient d'ores et déjà en sa qualité de concessionnaire de l'aménagement et de l'exploitation Rhône. Il est envisagé que la CNR accompagne techniquement le SMAVD dans le cadre d'une convention d'appui technique depuis l'élaboration du programme de travaux jusqu'à leur complète exécution. En particulier, il lui appartiendra d'assister le SMAVD en vue d'arrêter :

- Phase PRO : le programme de travaux de clapage et le programme des investigations de suivi à réaliser (bathymétrie, mesures qualité d'eau...),
- Phase DCE : le dossier de consultation des entreprises en vue des travaux de clapage,
- Phase ACT : le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux de clapage,
- Phase DET : le suivi technique des travaux de clapage, le suivi technique ou la réalisation en propre des investigations de suivi (bathymétrie, mesures qualité d'eau),
- Phase AOR : les opérations de réception technique et financière.

Le SMAVD, pour sa part, serait amené à participer aux frais d'appui technique de CNR pour un montant de 14 406 € HT (17 287,20 € TTC) dans le cadre de la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage du 15 avril 2021. In fine, l'Etat, maître d'ouvrage du projet LEO prendra à sa charge les coûts induits.

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**-APPROUVE le projet et la convention d'appui technique telle que présentée,  
-AUTORISE le Président à à prendre tout acte et à signer toutes les pièces dans  
ce cadre.**

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 6/07/23

Le Président  
Yves WIGT



Le Président  
Yves WIGT